

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 07 juillet 2023

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

07-07-2023-02

Date de convocation le 30/06/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Procurations : 4

Votants : 15

Le sept juillet deux mille vingt-trois à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

Etaient présents : Mmes ETCHART, BAZIARD, DAUBAS, GRAUX, LOQUET et ainsi que MM. CLAVÉ, CAMGRAND, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LETARGUA et SALEFRANQUE

Secrétaire de séance élue : Mme DAUBAS

Avaient donné pouvoir : Mme CAZENAVE pouvoir à Mme LOQUET
Mme GUITTONNEAU pouvoir à M LETARGUA
M HILLOOU pouvoir à Mme DAUBAS
M LAPETRE pouvoir à Mme BAZIARD

OBJET : APPROBATION DU RÈGLEMENT DE SERVICE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2224-12,
CONSIDÉRANT que l'article L.2224-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, impose aux collectivités d'établir pour leur service d'assainissement dont ils sont responsables, un règlement de service définissant, en fonction des conditions locales, les prestations assurées par ces services ainsi que les obligations respectives des abonnés, des usages et des propriétaires,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

Le Conseil municipal,

DÉCIDE d'approuver le règlement d'assainissement collectif annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Jacques CLAVE

Virginie DAUBAS
Secrétaire de séance

